

Réunion de la commission politique Lomé (Togo), 14-15 mars 2012

Relevé de décisions provisoire

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Lomé (Togo) les 14 et 15 mars 2012, sous la présidence de M. André Schneider (député, France), a :

ADOPTÉ le projet d'ordre du jour ;

ADOPTÉ le relevé de décisions de la réunion des 6 et 7 juillet 2011 (Kinshasa, République démocratique du Congo) ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par Mme Denise Mekamne (Gabon), sur les situations politiques dans l'espace francophone à la suite duquel elle a :

- **ADOPTÉ** avec modifications une résolution sur les situations politiques portant sur la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar, la République arabe syrienne et Haït ;
- **DÉCIDÉ** de soutenir l'avis favorable donné par le Bureau de l'APF à la réintégration de la section ivoirienne au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;

ENTENDU le projet de rapport sur l'institution de l'ombudsman dans l'espace francophone de M. Henri-François Gauthier (Québec) à la suite duquel elle a :

- **DÉCIDÉ** de poursuivre l'étude de ce thème en vue de l'adoption d'une résolution lors de la XXXVIII^e Session de l'APF ;
- **DÉCIDÉ** de poser une question au secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf lors de son audition au cours de la XXXVIII^e Session de l'APF ;

ENTENDU une communication sur l'Association des Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie (AOMF) de la Médiatrice du Burkina Faso, Mme Alima Déborah Traoré ;

ENTENDU le résumé de rapport sur les défis démographiques du XXI^e siècle de Mme Françoise Fassiaux-Looten, (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles) à la suite duquel elle a :

- **ÉTUDIÉE** un projet de résolution qui sera présenté à l'Assemblée plénière réuni à l'occasion de la XXXVIII^e Session de l'APF ;

ENTENDU le projet de rapport sur les ressources naturelles et les conflits présenté par Mme Bernard Trottier (Canada) à la suite duquel elle a :

- **DÉCIDÉ** de poursuivre l'étude de ce thème en vue de l'adoption d'une résolution lors de la XXXVIII^e Session de l'APF ;

ENTENDU une communication de Mme Françoise Fassiaux-Looten, (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles) sur une révision du règlement de l'APF, notamment l'interprétation des articles 4.1 et 5.6, et s'est SAISIE d'une communication de la section ontarienne de l'APF concernant l'élaboration d'une version épïcène du règlement de l'APF à la suite duquel elle a:

- **DÉCIDÉ** de créer un groupe de travail sur les révisions des dispositions règlementaires de l'APF qui se réunira au cours de la XXXVIII^e Session de l'APF ;
- **DÉCIDÉ** d'auditionner Mme France Gélinas (Ontario), relativement à l'élaboration d'une version épïcène du règlement lors de sa prochaine réunion de Bruxelles ;

CONVENU de se réunir à Bruxelles à la suite de l'invitation à la XXXVIII^e Session de l'APF de Mme Françoise Fassiaux-Looten (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles) ;